



# SAINT-PIERRE-EN-CHASTRES

## MUSIQUE, NATURE ET PATRIMOINE

### sommaire

#### **A. HISTORIQUE DU SITE**

1. De l'âge de bronze au prieuré de St-Pierre
2. Le prieuré de St-Pierre-au-Mont-de-Châtre et les moines célestins

#### **B. LA RENAISSANCE D'UN SITE MAJEUR**

1. Les étapes du projet
2. Schéma d'aménagement
3. Respect du caractère historique, forestier et culturel du lieu
4. Intégration stratégique
5. St Pierre en Chastres sur son territoire

#### **C. LES UTILISATIONS DES THÉÂTRES DE VERDURE ET DE L'ORANGERIE**

1. Les spectacles
2. Autres utilisations
3. Locations et exploitation

Pour répondre à une demande émise par la Commission Tourisme de l'ARC, ce dossier présente, dans une version encore susceptible d'être amendée ou complétée, le **projet culturel** du Festival des Forêts à St-Pierre-en-Chastres.

Parce que des siècles d'histoire humaine ont donné une âme à ce site, le dossier commence par son historique.

## introduction

Situé dans la commune de Vieux-Moulin, le Mont Saint-Pierre-en-Chastres se hisse au rang des points les plus élevés et des sites les plus remarquables de la forêt de Compiègne.

Culminant à 137 mètres d'altitude, il forme un plateau de 22 hectares sur lequel se dressent les vestiges d'un ancien prieuré rappelant que le site fut un haut lieu de vie monastique dès le Moyen-Âge. Considéré comme une « butte témoin » du Lutécien inférieur, le Mont Saint-Pierre-en-Chastres est constitué d'un entablement de calcaire grossier à forte proportion de nummulites.

Sa situation de promontoire, la présence de l'eau, son large plateau et la fertilité de son sol ont rapidement constitué des atouts favorables à l'occupation humaine. Les fouilles archéologiques menées sur les marges du site dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> s. et au cours du XX<sup>e</sup> s. ainsi que celles réalisées en 2017 dans le périmètre des ruines du monastère, éclairent les périodes successives d'occupation.

Associées et confrontées aux sources archivistiques et bibliographiques, ces recherches scientifiques de terrain permettent de livrer une histoire du site de Saint-Pierre-en-Chastres, non sans laisser quelques zones de mystère et de doute.



historique rédigé  
par **Cécile Gambier**

## 1. De l'âge de bronze au prieuré de St-Pierre

### 1.1. De l'Âge du Bronze à l'Antiquité

L'intérêt pour le site, d'un point de vue archéologique, commence au second Empire lorsque Napoléon III, féru d'histoire antique, se penche sur les récits consacrés à la guerre des Gaules. Souhaitant recenser tous les camps militaires à l'époque de la conquête romaine, il ordonne des fouilles sur le Mont Saint-Pierre. Menés de 1863 à 1865 sous la direction de l'architecte Viollet-le-Duc et sous la surveillance de l'architecte Lucjan Wyganowski, les travaux de fouille mettent à jour un double système fossoyé encerclant le plateau ainsi que de nombreux objets de différentes époques (silex du Néolithique / épées, haches, boutons ou épingles de l'âge de bronze / important mobilier en fer d'époque gauloise comme des couteaux, clefs, fibules, pointes de flèches ou monnaies / pesons en terre cuite et traits de catapulte de l'époque romaine...).

Forts de ces découvertes et convaincus de se trouver sur un ancien site fortifié romain, Viollet-le-Duc et l'empereur ordonnent la restitution grandeur nature d'une fortification principale constituée d'un rempart de terre et de pierres implanté sur l'arête du plateau et d'une fortification secondaire faite de deux fossés parallèles, placés au départ de pente. Déposé au musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye, le mobilier ainsi découvert est mis en valeur et s'y trouve toujours aujourd'hui.

L'hypothèse - développée par Napoléon III dans un passage de son ouvrage « Histoire de Jules César » publié en 1866 - selon laquelle le Mont Saint-Pierre aurait abrité un camp retranché romain lors de la bataille contre les Bellovaques installés en face sur le Mont Saint-Marc, fait toujours l'objet de vives réserves et polémiques. D'ailleurs, les archéologues des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> s soulèvent cette difficulté à caractériser le site. Dès 1908, Octave Vauvillé évoque plutôt un oppidum gaulois dans la mesure où la superficie du plateau n'était pas suffisamment importante pour accueillir les quatre légions romaines.

Les campagnes de fouilles menées par Michel Jouve en 1972 et par Jean-Claude Blanchet en 1992 ont permis de collecter sur le site un mobilier de l'âge du Bronze final et de la Tène finale. Ces chercheurs n'excluent pas l'hypothèse que le site ait été un camp fortifié dès l'âge du Bronze. Les fouilles entreprises en 2017 dans l'enceinte du monastère dans le cadre du diagnostic archéologique de l'INRAP confirment la présence humaine dès l'âge du Bronze et Jean-Louis Bernard, l'archéologue en charge de ces fouilles, conclut ainsi : "Si la plate-forme est habitée dans l'Antiquité, ce n'est probablement pas à l'emplacement du monastère médiéval"



## A HISTORIQUE DU SITE

### 1.2. Moyen-âge et période Moderne

Les auteurs anciens comme Nicolas Bergeron au XVI<sup>e</sup> s., Claude Carlier au XVIII<sup>e</sup> s. ou Léon Ewig au XIX<sup>e</sup> s. mentionnent dans leurs ouvrages la présence de vestiges d'anciennes murailles de trois châteaux d'où le nom « en chastres » dérivé du latin « castris » signifiant châteaux. Mais aucun élément scientifique ne vient étayer cette affirmation. Ils mentionnent sur le site, à l'époque carolingienne, un domaine donné par l'empereur Charles le Chauve, pour partie à Notre-Dame de Soissons et pour autre partie à l'abbaye Saint-Crépin-le-Grand de Soissons afin d'y établir les religieux mis en retraite en raison de leur âge avancé et de leur état de santé.

Ainsi, dès la fin du IX<sup>e</sup> s., le mont accueille des bâtiments et une chapelle placée sous l'invocation de Saint-Pierre. Rattaché à la châtellenie de Pierrefonds, le site devient le Mont Saint-Pierre-en-Chastres. Ces religieux bénédictins ont demeuré sur le mont jusqu'en 1308, date à laquelle le roi Philippe le Bel négocie leur départ afin d'accueillir une autre communauté religieuse, celle des célestins.

Si l'acte de 1308 relatif à la fondation du monastère des célestins évoque « la maison et ses dépendances » occupées alors par les religieux dépendant de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, ce qui prouve leur existence, il n'apporte malheureusement aucune autre précision. Le diagnostic archéologique n'a pas non plus permis de situer les éventuels bâtiments monastiques de cette période mais a toutefois révélé un ensemble de fosses-silos contenant exclusivement du mobilier haut médiéval, des céramiques du X<sup>e</sup> s. principalement, attestant d'une occupation structurée et longue à la fin de l'époque carolingienne et au moyen-âge central.

Du début du XIV<sup>e</sup> s. jusqu'en 1778, le site devient un haut lieu de vie monastique occupé par les moines célestins dont l'histoire sera évoquée dans la deuxième partie de cette présentation. Les ruines actuelles du prieuré, le récent diagnostic archéologique ainsi que les plans, dessins et archives permettent une analyse assez précise de la composition architecturale du monastère et de l'aménagement du plateau à l'époque moderne.

D'après le plan d'arpentage réalisé par Le Tellier en 1740 et conservé aux Archives départementales de Beauvais, l'enclos monastique est entouré de terres exploitées en labours et en prairies (sain foin). Une longue allée bordée d'ormes mène à la porte du site. Le plan aquarellé signé de B. Mosnier en 1807 et conservé à la bibliothèque de Compiègne (Fonds Léré), montre un plateau entièrement cultivé autour de l'enclos monastique dont on distingue tous les bâtiments qui le composent tout en indiquant par un jeu de couleurs ceux qui sont en ruine et ceux qui subsistent.

Ainsi, en ce début du XIX<sup>e</sup> s., seuls le pavillon aujourd'hui maison forestière) et la ferme (hangar de ferme en forme d'équerre et habitation aujourd'hui disparus) sont en place, ainsi qu'un bâtiment au nord-ouest du site, également disparu de nos jours. L'église, la chapelle et les bâtiments conventuels sont déjà en ruine. Au centre du carré claustral situé au plus près de l'église, figure l'if multi-centenaire. Planté vraisemblablement par les moines au XIV<sup>e</sup> s., il y est encore actuellement.

De l'église, il ne subsiste que le portail gothique à fines colonnettes datant de la fondation du monastère (XIV<sup>e</sup> s.) et un portique en pierre calcaire datant de la fin du XVII<sup>e</sup> s. ou du début du XVIII<sup>e</sup> s. Ce portique, plaqué contre le mur du chevet du XIV<sup>e</sup> s., est richement décoré et laisse apparaître deux niches qui accueillaient autrefois les statues de St-Pierre et St-Paul. Attribuées au sculpteur François Dumont (1688-1726), elles sont actuellement conservées dans l'église St-Jacques à Compiègne. Le sondage réalisé dans la nef en 2017 a révélé la présence d'une barrière de chancel séparant le chœur monastique de la partie du fond de la nef réservée aux visiteurs. A la fin du XIV<sup>e</sup> s., l'ancien mur latéral sud de l'église est démolit et remplacé par deux piliers surmontés de trois arcades pour s'ouvrir sur la chapelle en cours d'édification, les massifs de fondation de cette triple arcade ont d'ailleurs été révélés lors du dernier sondage du diagnostic archéologique.

Cette chapelle dont on connaît le détail de la construction dans un compte de dépenses conservé aux Archives nationales, a été bâtie entre 1398 et 1400 à la demande du très pieux Louis d'Orléans, premier duc d'Orléans et du Valois. La chapelle était voûtée de trois croisées d'ogives dont les retombées, toujours visibles à ce jour, s'effectuent sur des culs-de-lampe finement sculptés. Sur son flanc nord, la nef de l'église s'ouvrait sur les bâtiments conventuels. Elevés sur deux étages, ils formaient avec l'église un quadrilatère aménagé autour de deux préaux. L'un des bâtiments abritait au premier étage les cellules des moines et au rez-de-chaussée, une salle du chapitre et des salles de travail.

Unique vestige de ces bâtiments, l'imposant pavillon de l'ancienne maison forestière faisait partie du bâtiment destiné aux visiteurs. Construit au milieu du XVII<sup>e</sup> s., il aurait servi de maison au prieur. Quelques descriptions du XIX<sup>e</sup> s. évoquent « des pièces spacieuses avec des plafonds à caissons et des dessus de porte représentant des scènes champêtres ». Il conserve une magnifique charpente en forme de coque de bateau renversée. Dans ces murs, des hommes se sont succédé pour se consacrer à la vie monastique pendant plus de 400 ans, ils s'appelaient les Célestins.

## 2. Le prieuré de St-Pierre-au-Mont-de-Châtre et les moines célestins.

### 2.1. L'ordre des célestins et leur arrivée en France

L'ordre des célestins est fondé en Italie centrale au milieu du XIII<sup>e</sup> s. par Pietro Angeleri, moine ermite bénédictin, plus connu sous le nom de Pierre de Morrone (ou Murrone) en référence au Mont Morrone (région des Abruzzes) où il se retire pour vivre dans une totale solitude et absolue austérité. Vers 1251, il y crée une congrégation reconnue dès 1264 par le Pape Urbain IV et rattachée à l'ordre de Saint-Benoît. D'autres monastères voient le jour et la renommée de Saint Pierre de Murrone grandit au point d'être élu pape sous le nom de Célestin V. Il est couronné le 29 août 1294 à L'Aquila dans l'église Santa Maria di Collemaggio, où se trouve aujourd'hui son tombeau.

Mais, au terme de cinq mois de pontificat, il abdique sur les conseils de Benoît Caetani qui lui succède le 24 décembre sous le nom de Boniface VIII. Ce dernier, pour éviter une éventuelle tentative de restauration, le fait arrêter et le tient prisonnier dans le château de Fumone jusqu'à sa mort, le 19 mai 1296. Lors de son bref pontificat, Célestin V promulgue les premières constitutions de son ordre, rédigées entre 1274 et 1294 alors qu'il était encore Pierre de Morrone. Bien que rattachés à l'ordre de Saint-Benoît, les célestins adoptent un mode de vie plus austère se rapprochant de celui des Franciscains. Les frères qui pratiquent l'abstinence perpétuelle et l'office de nuit, portent une tunique blanche dont les manches sont retroussées, avec un scapulaire, un capuchon et une coule de couleur noire, les frères convers ayant un habit brun avec un scapulaire noir en bas duquel on trouve une croix blanche avec une S entrelacée.

C'est dans un contexte fortement politisé que l'ordre des célestins s'implante en France au début du XIV<sup>e</sup> s. En effet, une rivalité oppose le roi de France Philippe IV le Bel au Pape Boniface VIII depuis que ce dernier déclare en 1302 dans sa bulle Unam Sanctam la supériorité du pouvoir spirituel sur le temporel rendant ainsi les rois responsables devant le chef de l'Eglise. Dans sa lutte contre la primauté pontificale et contre Boniface VIII qu'il cherche à discréditer et dont il souhaite amoindrir le prestige, Philippe le Bel est porté à admirer son prédécesseur. Œuvrant à la canonisation de Célestin V qui aboutit en 1313, le roi de France fait venir d'Italie, par l'intermédiaire de son ambassadeur Pierre de Sorra, douze moines célestins qu'il installe à Ambert dans la forêt d'Orléans en 1304. Quatre ans plus tard, six moines du monastère d'Ambert sont installés au Mont Saint-Pierre-en-Chastres dans la forêt de Cuise, ancien nom donné à la forêt de Compiègne.

Tout au long des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., les fondations de monastères célestins se multiplient et sont pour l'essentiel le fait de la noblesse, soutenue par le roi. Dans la France méridionale, quelques-unes sont à l'initiative de la papauté ou de la cour pontificale. La France compte une petite vingtaine de monastères qui suivent la Constitution de France, laquelle a connu trois rédactions successives dont celle de 1670 qui, après le constat d'un relâchement des mœurs dans certains monastères, redéfinit un cadre strict pour un retour aux observances traditionnelles. L'ordre des célestins n'a pas résisté aux pressions de la commission royale établie en France pour réformer le clergé régulier. Dès 1771, les monastères célestins ne peuvent plus recevoir de novices et l'ordre est définitivement supprimé en 1778 tandis qu'en Italie, l'ordre ne disparaît qu'en 1807. A la veille de la suppression de l'ordre des célestins, la « liste générale des abbayes, prieurés et couvents d'hommes » dressée en 1768 par Léon Lecestre fait apparaître 19 monastères célestins répartis dans 15 diocèses avec 165 frères et un revenu de 344 768 livres.

### 2.2. Le monastère célestin : de sa fondation à sa suppression

Le monastère de Saint-Pierre-au-Mont-de-Châtre est de fondation royale et dépend du diocèse de Soissons. Philippe IV le Bel dont le frère cadet Charles tient en apanage le comté de Valois décide, en 1308, de négocier avec le Supérieur de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand à Soissons le départ des moines bénédictins du Mont Saint-Pierre pour installer à leur place les religieux de l'ordre de Murrone. En dédommagement, le roi leur cède 280 arpents de bois en forêt de Laigue, neuf familles servies et le monastère de Saint-Crépin-aux-Bois.

Les nouveaux occupants venant d'Ambert, au nombre de six, prennent possession de bâtiments dont on ignore la configuration, l'importance ou même l'état. Pour assurer la communauté religieuse de son soutien, Philippe le Bel la dote de revenus. En 1309, il fait don de 200 livres de rente à prendre annuellement sur le droit de péage au passage de l'eau à Jaulzy et octroie aux moines le droit de panage dans la forêt de Cuise, ainsi que le droit de pâture en toutes saisons pour leurs bœufs et leurs vaches. En 1312, il leur accorde le privilège de prélever annuellement 80 livres de rente sur les tailles de Pierrefonds ainsi que le droit de pâture pour leurs bêtes à laine.

Si la plupart des monarches qui succèdent à Philippe le Bel confirment ces libéralités, certains rois en accordent d'autres. En 1322, Philippe le Long fait don de 120 arpents de bois dans la forêt de Laigue, Philippe VI de Valois octroie aux moines, en 1329, une rente annuelle de 21 muids de vin à prendre en certains lieux en la vallée de Montigny, Courtieux et dans les hameaux appartenant à la prévôté de Pierrefonds. Louis XI cède en 1468 et 1473 plusieurs parcelles de terres, marais ou bois aux alentours du monastère.



En contrepartie, les moines en assurent la mise en valeur et les aménagent en pré ou en vivier. Louis XI confirme aux célestins leur mission d'administrateurs de la maladrerie de Pierrefonds. Largement dotés par les rois, les célestins du Mont Saint-Pierre-en-Château le sont aussi par des princes de sang ou des personnalités ecclésiastiques et locales. Au XIV<sup>e</sup> s., le cardinal Pierre d'Ailly, qui a consacré un ouvrage à la vie de Saint Célestin, leur lègue par testament une maison située à Compiègne. A la fin du XIV<sup>e</sup> s., Louis d'Orléans, frère de Charles VI, se montre très généreux. Outre l'édification de la chapelle entre 1398 et 1400 (évoquée plus haut), il fait don en octobre 1400 d'une rente annuelle de 100 livres ainsi que de quelques fiefs situés dans Cuise.

Devenus co-seigneurs de Cuise, les moines de Saint-Pierre-en-Chastres y exercent alors un droit de moyenne et de basse justice. En échange de prières pour le salut de leur âme, mais aussi en contrepartie de l'accueil et formation des novices, les donateurs contribuent largement à la constitution du patrimoine foncier des célestins, lesquels réalisent également des acquisitions par actes d'achats ou d'échanges. C'est ainsi que les moines deviennent propriétaires de maisons, dépendances, moulins, terres et viviers, à Génancourt, Retheuil, le Vivier Frère Robert ou La Chesnoy. La déclaration de leurs revenus et biens faite au bailliage de Senlis en 1547 montre aussi qu'ils tirent leurs revenus des redevances, cens ou rentes qu'ils perçoivent sur des territoires qui s'étendent jusqu'à Compiègne et aux villages d'alentour. L'énoncé de l'aspect temporel du prieuré ne doit pas éluder la mission principale des moines, à savoir la prière et la méditation. Ils doivent vivre selon les règles et observances édictées dans la Constitution. A la tête du monastère, le prieur, élu tous les trois ans lors du chapitre provincial réuni au monastère de Paris, est le garant du maintien de cette discipline.

Parmi leurs missions, les moines doivent aussi recevoir charitablement leurs hôtes. Sur cette question, l'hospitalité des célestins de Saint-Pierre-en-Chastres est reconnue pour être excellente. Le plat « l'omelette à la Célestine » fait venir les voyageurs et les enfants du pays. La communauté des frères de Saint-Pierre-en-Chastres est assez restreinte mais elle permet le départ de quatre d'entre eux pour fonder en 1331 le monastère de Ste Croix d'Offémont et de six autres pour fonder celui de Paris en 1352. Le monastère reçoit des novices dont l'un des plus illustres a été Robert de Jussy, secrétaire des rois Philippe de Valois, Jean le Bon et du dauphin Charles V. D'après Léon Lecestre, la communauté compte en 1768, neuf religieux avec un revenu de 12 968 livres.

La suppression du prieuré de Saint-Pierre-au-Mont-de-Château ainsi que des deux autres monastères célestins du diocèse de Soissons est officiellement actée par le Bref du Pape Pie VI en septembre 1778. Les religieux se retirent avec des pensions et les biens sont unis par l'évêque de Reims à des usages pieux et utiles envers des établissements ou communautés du diocèse de Soissons.

## conclusion

Depuis les temps les plus anciens, le Mont Saint-Pierre est un lieu solitaire où l'homme s'est réfugié, protégé, isolé ou recueilli. Les ruines du Mont Saint-Pierre évoquent tout un illustre passé de vie monastique commencé dès le Moyen-Âge. La fermeture définitive du monastère célestin en 1778 a mis un terme à la grandeur architecturale et monumentale du site. Laissé à l'abandon à la veille de la Révolution, le monastère est vendu comme bien national en 1791. Le projet ambitieux du nouveau propriétaire de transformer le site en un domaine privé d'habitation avec jardins à la française donne lieu à la démolition des bâtiments conventuels et d'une partie de l'église. Abandonnant son projet, il cède le site. Rattaché au domaine, le prieuré de Saint-Pierre-en-Chastres devient ruines mais séduit l'œil des peintres romantiques, qui laissent à la postérité de superbes gravures conservées notamment au musée Antoine Vivenel à Compiègne.

Au XX<sup>e</sup> s., le très majestueux pavillon, loué à des familles avant de devenir une maison forestière de l'Office national des forêts, ainsi que les ruines, font l'objet de mesures de protection : les ruines de la chapelle sont classées Monument historique le 7 juin 1905 et le pavillon est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques le 14 septembre 1949.

Le XXI<sup>e</sup> s. ouvre la voie de la réhabilitation et de la préservation du site grâce au projet d'aménagement défini conjointement par l'Agglomération de la région de Compiègne et le Festival des forêts à la suite d'une étude conduite par MM. Simon et Damée, qui comprend notamment la création d'un théâtre de verdure à l'intérieur des ruines et d'un autre à l'extérieur. Cette initiative permettra d'accueillir le public lors de manifestations culturelles et artistiques et ne manquera pas de rendre au lieu toute la place qu'il mérite dans l'histoire et dans le patrimoine monumental de notre région.

## 1. Les étapes du projet

De la découverte du bâtiment à sa valorisation, en passant par les grandes étapes de sa rénovation, le Festival des Forêts a oeuvré depuis 20 ans à mobiliser les partenaires concernés par ce projet essentiel.



### 1.1. Le Festival des Forêts : à l'origine du projet

Convaincu que ce site important du patrimoine de la région de Compiègne méritait d'être protégé, restauré et animé, le Festival des Forêts a, en 2002, proposé de réhabiliter le bâtiment et d'aménager l'ensemble du site, à la fois pour les ouvrir au public et pour leur donner un usage pédagogique et artistique.

**2004** L'ONF approuve et soutient les perspectives proposées par le Festival pour réhabiliter et valoriser le site.

**2005-2008** La Ville de Compiègne et l'ARC s'impliquent dans le projet et dans sa mise en œuvre.

**2009** Validation par l'Etat, les communes concernées, et l'ONF du projet global de mise en valeur proposé par le cabinet Simon-Damée.

### 1.2. Le prieuré : un site à sauvegarder et valoriser

L'ARC assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet, mais a demandé au Festival des Forêts d'assurer la conception des théâtres de verdure, dont il sera le gestionnaire, et de rechercher des financements complémentaires.

**2011** Étude d'aménagement paysager et architectural du site confiée au cabinet ARVAL (Hafsa Devauvre)

**2017-2018** Mise en sécurité des ruines par l'ARC, maîtrise d'œuvre confiée à l'architecte du patrimoine Nicolas Déhu, et subvention du conseil départemental au Festival des Forêts pour les théâtres de verdure.

**2020-2023** Le programme INTERREG de l'Union Européenne soutient un ensemble d'actions portées par l'ARC pour aménager avec Nicolas Déhu l'accès au site, étendre et annualiser sa fréquentation, notamment la création d'une orangerie démontable.

### 1.3. Le rôle clef de l'ARC, désormais propriétaire du site

L'ARC a effectué des interventions d'urgence sur le corps principal, conclu avec l'ONF un bail emphytéotique, puis acquis le site en 2019.

**2010** Ouverture de discussions entre l'ARC et l'État pour l'acquisition du prieuré

**2013** Travaux d'urgence réalisés par l'ARC sur le pavillon principal

**2014** Signature d'un bail de 32 ans entre l'ARC et l'ONF

**2015** Convention de sous-location et de maîtrise d'ouvrage déléguée de 12 ans entre l'ARC et le Festival des Forêts

**2019** Acquisition du prieuré par l'ARC ;

**2020** Succès de la candidature de l'ARC et de l'ONF et de leurs partenaires (Festival des forêts, UTC...) au dispositif INTERREG franco-britannique "tourisme d'expérience".

## 2. Schéma d'aménagement

Le schéma global prévu par l'étude Simon-Damée envisage l'aménagement du site dans son ensemble. S'agissant des espaces extérieurs aujourd'hui confiés au Festival des Forêts, il prévoit trois éléments majeurs :

### Petit théâtre de verdure

A l'intérieur des ruines de l'église, avec une jauge (variable selon la disposition) d'environ 250 places.

### Grand théâtre de verdure

Pour des manifestations de grande jauge (250 à 1500 places) en hémicycle dans la prairie au sud des ruines (cf plan ci-dessous).

**Les ruines de l'abbaye offrent une excellente acoustique et un magnifique fond de scène.**

### Espace couvert

L'étude prévoyait, comme repli en cas de pluie, un auvent à proximité du pavillon ; ce projet a mûri pour devenir une orangerie démontable d'une capacité d'accueil d'au moins 150 personnes grâce à laquelle le lieu culturel pourra être utilisé durant la majorité de l'année.

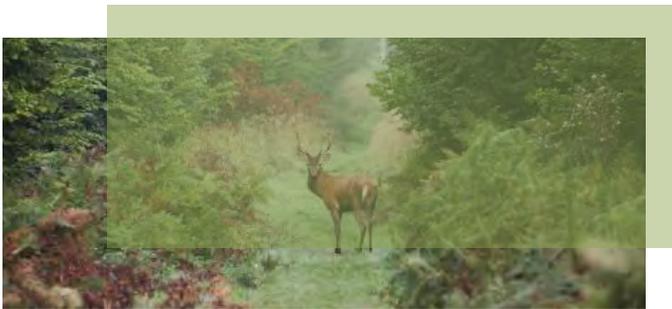
L'étude Simon-Damée proposait aussi :

- > Des circulations en site propre (cf : 3.1 du document)
- > La réhabilitation progressive du patrimoine bâti existant (restauration des ruines entre 2017 et 2018 et réhabilitation du pavillon XVIIème)
- > Des **percées forestières** pour offrir aux visiteurs un ou plusieurs points de vue sur la forêt de Compiègne profitant du **caractère culminant du Mont de Saint-Pierre**.



## 3. Respect du caractère historique, forestier et culturel du lieu

Aménagement et valorisation préservent l'intégrité du site de St Pierre en Chastres.



### 3.1. Parkings et accès

Pour respecter et conforter le **caractère de « sanctuaire »** du site, il est imaginé que la majorité des visiteurs y accède à pied. Ce choix s'intègre dans une préoccupation plus large de **respect du site et de la forêt** et participe pleinement à la mise en valeur du lieu. Le **stationnement** est à prévoir pour faire face aux différents besoins (concerts faibles effectifs/grandes manifestations).

#### AUJOURD'HUI

> Pré à l'Est des ruines mis à disposition par l'ONF (capacité de 150 véhicules), isolé du site et sans impact visuel.

#### LES OBJECTIFS

> « **St-Pierre se mérite à pied** » : il s'agit d'enrichir et intensifier l'expérience du visiteur en favorisant l'accès piéton – sans pénaliser ceux pour qui il est impossible.

> **Diminuer l'usage des voitures** par les différents publics qui se rendent sur le site, en proposant une palette de solutions.

#### SCÉNARIO À PRIVILÉGIER : circulation différenciée

> **stationnement** : aménagements légers pour permettre de stationner au pied du Mont St-Pierre, une partie pouvant être financée dans le cadre du projet INTERREG.

> **piétons** : aménagement du sentier existant pour un cheminement aisé du parking au prieuré.

#### > flux de véhicules sur le site :

- PMR
- accès pour les concerts de petite jauge lorsque le chemin piéton est impraticable
- desserte technique (logistique, régie et secours)

#### > circulations douces :

- fléchage sur les pistes cyclables,
- sentiers équestres,
- développement des navettes au départ de Compiègne en partenariat avec les collectivités territoriales.

### 3.2. Développement durable

A St-Pierre-en-Chastres encore plus que sur les autres lieux du festival, une attention particulière est portée à l'impact des activités sur l'environnement :

#### > tri des déchets

> **énergie propre** et renouvelable

> préservation de la **ressource en eau**

> **maîtrise de l'empreinte carbone** : favoriser le covoiturage, y compris par des réductions tarifaires et des places réservées, les transports en commun et la circulation douce, y compris par des réductions tarifaires et des places réservées.

Pour la buvette et la restauration, priorité aux circuits courts et aux produits issus de l'agriculture biologique (sélection des partenaires et fournisseurs).

Cliquez pour lire l'étude en ligne :  
**“ÉVÉNEMENTS ET ENVIRONNEMENT :  
LES MEILLEURES PRATIQUES DES FESTIVALS DE MUSIQUE**

Le festival est membre d'un Think Tank consacré à la forêt.  
Il participe aux projets inscrits dans le cadre du  
Contrat de transition écologique.

## 4. Intégration stratégique

St-Pierre-en-Chastres est une composante déterminante et symboliquement forte dans la démarche globale du festival.



### 4.1 St-Pierre-en-Chastres, lieu emblématique mais pas unique du festival

Monument historique immergé dans la forêt, St-Pierre-en-Chastres est un lieu emblématique pour un festival né de la rencontre de la **musique classique**, de la **forêt** et du **patrimoine**.

St-Pierre-en-Chastres ne doit pas devenir le seul lieu du festival, la programmation tire son attractivité de la diversité des artistes, des répertoires et des lieux. Le « pèlerinage » parmi les communes des forêts de Laigue et de Compiègne a forgé l'identité du festival : chaque village inspire des projets singuliers.

Les **liens tissés avec les municipalités**, dans la confiance et la bienveillance sont pour le festival une richesse à préserver.

### 4.2 Contribution à d'autres objectifs

St Pierre-en-Chastres va représenter un atout important, par sa contribution :

#### > aux objectifs artistiques et pédagogiques du festival :

- > dans ce lieu singulier et beau, les **moments magiques** vont se multiplier
- > les **bains de forêt musicaux** et la **Saison** vont rendre le festival visible tout au long de l'année
- > la mise à disposition à d'autres acteurs culturels va créer des opportunités nouvelles de **collaboration artistique** ou de partenariat
- > le **projet pédagogique** du festival va lui aussi bénéficier de la qualité du lieu

#### > aux objectifs territoriaux et de développement :

- > tout au long de l'année, les Bains de Forêt Musicaux du Festival des Forêts et les autres activités contribueront au **tourisme**
- > de nombreux autres **acteurs culturels et éducatifs** du territoire ont vocation à utiliser ce lieu (cf points B.2.1 et B.2.2.)
- > les **locations** aux entreprises et aux particuliers ont pour objectif de constituer une ressource nouvelle

### 4.3. St-Pierre-en-Chastres : un Tiers-Lieu ?

Le contexte de crise sanitaire pose la question de la résilience et de la **responsabilité** du festival, en tant que porteur de projet culturel. Le premier confinement a montré l'engagement des citoyens dans la société civile, suscité des actes de **solidarité**, et de **innovation**. L'entraide et la créativité font partie des principes des Tiers Lieux dans une configuration ouverte d'**échange de savoirs et savoir-faire**, qui crée des espaces de réciprocité, d'altruisme et d'équité.

Le Festival des Forêts comporte sur plusieurs aspects, des caractéristiques comparables :

- > Un tiers-lieu n'est pas un lieu mais un **processus** qui peut s'incarner dans un espace ou non. Le Festival s'incarne en plusieurs points d'un territoire défini par les forêts de Compiègne et de Laigue ;
- > Il est constitué par une communauté de contributeurs dans une logique ascendante et devient le **fruit de l'intelligence collective**. Le festival est ainsi le produit d'une communauté humaine contribuant à l'émergence et à la réalisation de ses projets innovants.
- > Il réactive la question centrale des **biens communs**, ici incarnée par le patrimoine naturel (la forêt), musical et architectural dont la pérennité appartient à tous et dont le festival entend être le médiateur.

- > Le projet de développement du festival pour St-Pierre-en-Chastres se fonde sur un **modèle économique hybride**, mêlant ressources publiques et privées, richesses marchandes et non marchandes.

## 5. St-Pierre-en-Chastres sur son territoire



### 5.1. Le Festival des Forêts, acteur du territoire

Le Festival des Forêts est un **partenaire identifié et reconnu** qui a tissé des liens avec un grand nombre d'acteurs publics et privés de son territoire, notamment :

- > l'**ARC**, la ville de **Compiègne** et les **communes** dans lesquelles se déroulent des concerts et des activités
- > les **15 établissements scolaires** participant au projet pédagogique
- > d'autres **acteurs culturels** : Bibliothèques et musées de Compiègne, Théâtre Impérial, Office culturel, Orchestre Col Legno, Orchestre de Picardie, Orgues de la Forêt, Conservatoire de Compiègne, Atelier musical de l'Oise, châteaux de Compiègne et de Pierrefonds,...
- > de nombreuses **associations** dans différents domaines : environnement, handicap, loisirs, restauration,...
- > les **60 entreprises**, principalement locales, qui forment son cercle de mécènes.

Ces multiples liens se combinent avec l'action de l'équipe permanente, des adhérents et des bénévoles. **La réussite du Festival des Forêts est celle d'un réseau de partenaires.** Grâce à eux, le festival agit depuis 30 ans pour le **rayonnement** et l'**attractivité** de sa région, à l'échelle locale et nationale.

- > ses **10 000 spectateurs** ou bénéficiaires par an (en moyenne) sont autant de relais pour témoigner de la beauté des espaces naturels et de la qualité de vie ;
- > la **couverture médiatique** amplifie ce "retour d'image" avec en 2020 plus de 30 articles ou reportages dans la presse nationale
- > chacun des différents partenaires en tire bénéfice à sa manière.

**Les activités nouvelles décrites dans ce dossier vont amplifier ce rayonnement.**

### 5.2. La contribution au rayonnement touristique

**La restauration et l'aménagement de St-Pierre-en-Chastres ajoute un "site remarquable" au massif de Compiègne et de Laigue :**

- > aux nombreux atouts : 3 000 ans d'histoire, if de 800 ans, l'histoire monastique, calme,...
- > à proximité d'autres points d'intérêt : Pavillon Eugénie, Grimp A l'Arbre, étangs de St-Pierre, chêne sous St-Pierre, sentier botanique ; églises, maisons remarquables et restaurants de Vieux-Moulin ; Château, église et bourg de Pierrefonds
- > qui va acquérir une notoriété grâce aux spectacles et manifestations

**St-Pierre-en-Chastres incarne un tourisme expérientiel basé sur la multi-sensorialité grâce à :**

- > la combinaison musique-nature-patrimoine
- > le partage de l'émotion au contact de la nature (écran acoustique et décor d'exception)
- > une offre touristique axée sur "musique & bien-être" (l'expérience des Bains de Forêt Musicaux)

**La visite de St-Pierre-en-Chastres par le public : un développement progressif**

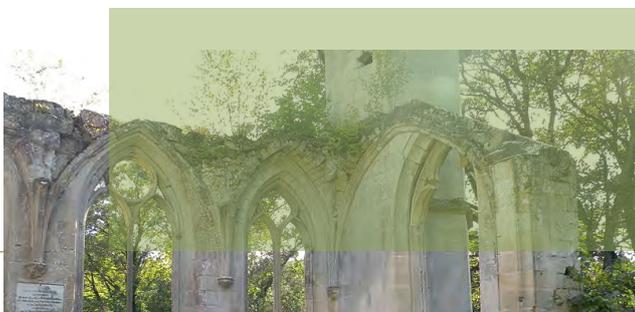
- > sans tarder, un fléchage et une signalisation rappellent à tous l'existence de ce site historique et touristique ;
- > l'intégration du site de St-Pierre-en-Chastres à la plateforme digitale créée dans le cadre d'INTERREG
- > sa découverte par le public s'effectue dans le cadre des spectacles et autres activités : les coûts de gardiennage ne permettent pas d'envisager une ouverture permanente à la visite ;
- > les Journées Européennes du Patrimoine procurent l'occasion d'une ouverture ponctuelle ;
- > l'accès au site est organisé (dans des conditions à définir) pour des visites guidées organisées par les Offices de Tourisme ou des opérateurs touristiques privés ;
- > l'installation de diverses aménités (accueil, restauration temporaire, point d'observation de la forêt) permettra l'ouverture plus large au public.

\* Consulter en ligne l'article :  
**"Le plein air devrait être une modalité normale du spectacle vivant"**  
co-signée par Bruno Ory-Lavollée,  
président du Festival des Forêts

# LES UTILISATIONS DES THÉÂTRES DE VERDURE ET DE L'ORANGERIE

## I. Les spectacles

L'ensemble que forment le théâtre dans les ruines de l'église, la prairie à l'extérieur côté sud et l'orangerie aura pour vocation principale d'accueillir des spectacles.



### I.1. Les concerts du festival à St-Pierre-en-Chastres

Comme il a été dit, une partie seulement du festival se déroule à St-Pierre-en-Chastres. Pendant cette période, du 21 juin à la mi-juillet, il est le seul utilisateur du lieu, il n'est fait exception que s'il n'y a aucun risque de confusion dans l'esprit du public.

#### > DEUX TYPES DE CONCERTS

Deux sortes de concerts du festival se dérouleront à St-Pierre-en-Chastres :

- **Dans les ruines**, des concerts de musique de chambre ou de solistes ; la bonne acoustique autorise un large éventail de formations ;
- **Dans la prairie**, des « événements » : concerts de solistes ou d'ensembles à fort pouvoir d'attraction et concerts symphoniques.

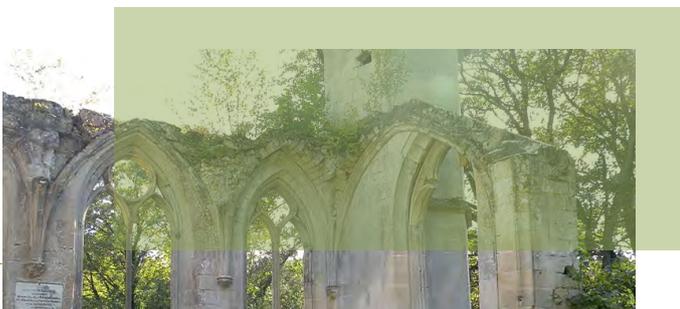
Ces concerts se répartissent sur la durée du festival mais avec des journées ou des week-ends où plusieurs concerts se succèdent, sorte de festival dans le festival.

#### > LE RÔLE DE L'ORANGERIE

- Pour le théâtre dans les ruines, elle sert de **lieu de repli** et donc garantit la tenue du concert ;
- Pour les grands concerts sur la prairie, elle sert de **loge**, de **cabine de régie**, de **stockage**, de **buvette** et de **lieu de réception** pour les partenaires et mécènes ; en cas de pluie, le concert est reporté au lendemain.



## 1.2. St-Pierre-en Chastres, scène verte ouverte



### Un lieu à la disposition d'autres acteurs culturels

- > L'objectif d'une occupation la plus intense possible des deux théâtres et de l'orangerie passe par leur mise à disposition d'acteurs culturels nombreux et divers.
- > La pandémie a montré que **le plein air doit devenir une modalité habituelle du spectacle vivant** ; en sortant des lieux habituels ou institutionnels il peut trouver de **nouveaux publics**.
- > St-Pierre-en-Chastres doit donc être une « scène verte ouverte », où des institutions, des producteurs, des compagnies, des artistes... présenteront au public leurs productions.
- > Le Festival des Forêts veillera à **diffuser largement** cette information dans les milieux concernés et il invitera ses **partenaires publics** – DRAC, région, département et communes de son territoire – à faire de même.

### Des critères d'accès au site

L'ouverture ne peut signifier l'obligation d'accueillir tout spectacle. Ces critères doivent s'appliquer à toute demande d'utilisation, quelle que soit sa nature et son origine.

> les **contraintes techniques** du site sont fortes : chemins d'accès étroits, faible puissance électrique, peu d'eau... ce qui exclut les spectacles exigeant des installations techniques lourdes ou de gros mouvements de matériel.

> la **nature du site** - un ermitage et un monument historique au cœur d'un espace naturel protégé, doit impérativement être respectée.

### Une participation aux coûts d'entretien et de gestion du site

Juridiquement, les mises à disposition donnent lieu à un **contrat de location temporaire**, comme le font par exemple les musées ou les monuments historiques.

**Gestionnaire** du site, le festival recevra les demandes, établira le planning d'occupation, assurera l'accueil des utilisateurs, établira et signera les contrats.

Pour les locations en vue de manifestations culturelles ouvertes aux publics, le festival refacturera des **coûts réellement exposés** pour l'entretien et la gestion du site, personnel compris.

Ces coûts seront précisément suivis. Si à la fin d'une année, un **excédent** est constaté en raison d'une occupation supérieure aux prévisions, il sera réemployé dans le cadre de la Saison de St Pierre en Chastres (cf ci-dessous).

## LES UTILISATIONS DES THÉÂTRES DE VERDURE ET DE L'ORANGERIE

### 1.3. Une saison à St-Pierre-en-Chastres

Parmi les spectacles accueillis, le festival distinguera ceux qui formeront la **Saison de St-Pierre-en-Chastres** (*nom provisoire*).

- > Elle sera répartie sur toute la **période d'ouverture** du site (fin mars à mi-novembre), avec une interruption du 10 juin au 20 juillet pour laisser la place au festival,
- > Elle aura la nature d'une **labellisation** : le festival signale au public des propositions dont l'originalité et la qualité artistiques méritent l'attention.
- > Elle ne se limitera pas à la **musique classique** : le jazz, la chanson, les musiques du monde, ainsi que le théâtre et la danse y auront droit de cité.

Sans être producteur des spectacles de la saison, le festival les **soutiendra**.

- > Les **producteurs** des spectacles accueillis seront les premiers responsables de la promotion des spectacles et encaisseront la totalité de la billetterie.
- > Le Festival des Forêts assurera une **promotion** de l'ensemble de la saison (édition d'une affiche-calendrier, annonce à la presse, relais sur les réseaux sociaux...).
- > La **billetterie** sera disponible sur le site du festival.
- > La **location** du site à prix coûtant sera la règle.
- > La **corréalisation** pourra être envisagée dans des cas exceptionnels et si elle s'inscrit dans le thème artistique du festival à venir ou précédent (par exemple, en permettant de compléter un cycle ou une intégrale).

### 1.4. St-Pierre-en-Chastres, point de départ des Bains de Forêt musicaux

Depuis 2019, le Festival des Forêts propose des Bains de Forêt Musicaux (antérieurement nommés Marches musicales de ressourcement). **De quoi s'agit-il ?**

- > une vingtaine de participants accompagnées par un médiateur santé et un musicien.
- > un parcours en forêt d'une durée de trois heures, qui suit un protocole précis développé par le festival.
- > une combinaison d'immersion dans la forêt, des exercices de recentrage et de ressourcement issus de la sophrologie et du yoga et d'un programme musical - constituant un véritable concert réparti entre cinq ou six pauses musicales.

#### Les Bains de Forêt musicaux sont en plein développement :

- > Le programme des éditions 2020 et 2021 en comprend une douzaine, accompagnés par des solistes du même niveau que ceux des concerts.
- > Ils sont désormais proposés tout au long de l'année - par exemple 8 entre mars et juin 2021.
- > L'objectif, en atteignant une fréquence d'un, puis deux par week-end, de mars à novembre, est qu'ils deviennent un des atouts touristiques du Compiégnois.

St-Pierre-en-Chastres réalise magnifiquement la promesse d'**immersion dans la nature** et de calme des Bains de Forêt. Il est déjà un lieu de départ et d'arrivée des Bains de Forêt et le sera de plus en plus. L'orangerie va offrir de surcroît un lieu de repli précieux durant les saisons intermédiaires.

#### Bains de Forêt Musicaux : évolution des recettes



## 2. Autres utilisations

Outre les concerts du Festival des Forêts, la Saison et les Bains de Forêt Musicaux, St-Pierre-en-Chastres accueillera : d'une part, des **activités pédagogiques** ou de **service public**; d'autre part, des utilisateurs qui contribueront à l'**équilibre économique** du site.

### 2.1. Un lieu pédagogique au coeur de la forêt

#### Le projet pédagogique du Festival des Forêts utilisera St-Pierre-en-Chastres

Depuis 25 ans, le Festival des Forêts s'est engagé à favoriser l'**accès à la culture pour tous**. Son projet pédagogique vise à l'insertion du public fragilisé ou handicapé (handicap mental, comportemental ou moteur) dans le milieu scolaire. Il est proposé chaque année gratuitement, durant le premier semestre de l'année, aux écoles primaires et aux établissements d'éducation spécialisée du territoire. Il touche environ 450 enfants.

#### Ses principes sont :

- > **préparer** le corps et l'esprit pour susciter le plaisir de l'écoute de la musique classique ;
- > **donner** une occasion de rencontres privilégiées avec des œuvres et des artistes ;
- > **faire découvrir** l'univers de la forêt et sensibiliser les jeunes à leur environnement ;
- > **favoriser** l'intégration des enfants handicapés ou fragilisés par des activités stimulantes qui font appel à leurs sens et les amènent à rencontrer d'autres enfants ;
- > **faciliter** les rencontres et échanges entre les enseignants et leurs collègues d'autres structures.



#### Il comprend en pratique :

- > un **programme thématique** en cinq étapes qui se déroulent de mars à juin ;
- > des **ateliers** où se mêlent pédagogie de la nature et de la musique,
- > un **concert final** auquel participent toutes les classes, qui clôt le programme ;
- > des **binômes** de deux classes (une d'éducation spéciale et une du cursus normal) qui participent ensemble à certaines activités ;

St-Pierre-en-Chastres a vocation à accueillir certains ateliers et le concert final (sous réserve de l'accord de l'inspection académique et des établissements concernés).

#### Chiffres clés de l'année 2020

- 11 établissements
- 15 binômes
- 460 enfants
- 4 ateliers durant 5 mois
- 2 concerts pédagogiques



## C LES UTILISATIONS DES THÉÂTRES DE VERDURE ET DE L'ORANGERIE

### 2.2. L'école buissonnière : St-Pierre-en-Chastres à la disposition des établissements scolaires

Faire la classe en plein air, cette pratique qui existe depuis l'Antiquité a repris vigueur avec la pandémie. A St-Pierre-en-Chastres, les professeurs des écoles, collèges et lycées du territoire de l'ARC pourront, pendant une demi-journée ou une journée, **enseigner au cœur de la forêt.**

« L'école buissonnière » de St-Pierre-en-Chastres n'aura en propre ni professeur ni intervenant. Les enseignants qui choisiront de s'y rendre avec leur classe pourront :

- > **Simplement faire cours**, mais avec la cime des arbres et le ciel pour salle de classe et les prairies (clôturées) pour cour de récréation ;
- > **Marcher dans la forêt** et en étudier la faune, la flore, l'histoire, l'économie...
- > **Proposer des ateliers** pratiques, des activités sportives, des jeux de découverte...
- > **S'intéresser** aux chapitres de l'histoire locale, française et européenne que le site raconte.

L'**orangerie** constituera un lieu de repli en cas d'intempéries et une salle de classe en saison froide. Un financement spécifique du **transport vers le site** et de la participation des classes aux **frais d'entretien** du site est à trouver.



## 2.3. Mises à disposition non lucratives du site

### Utilisations décidées par l'ARC

La convention de 2017 entre l'ARC et le Festival des Forêts prévoit la possibilité pour l'ARC d'**autoriser ou d'organiser des activités** sur le site de St-Pierre-en-Chastres et précise : « *ces activités ou manifestations exceptionnelles donnent lieu à une convention entre le Festival des Forêts, l'ARC et, le cas échéant, les tiers utilisateurs* ».

Il appartiendra donc à l'ARC de définir les manifestations ou activités concernées.

### Associations du territoire

Des associations du territoire peuvent avoir le souhait d'utiliser le site pour des activités diverses. L'accueil à St-Pierre-en-Chastres de ces utilisateurs obéira aux principes suivants :

- > Réservé aux associations **sans but lucratif** poursuivant des buts d'intérêt général et localisées sur le **territoire de l'ARC** ;
- > Dans les **créneaux laissés libres** par les spectacles et les activités pédagogiques visées au point 1 et 2.1 ci-dessus ;
- > Respect du caractère **patrimonial** et **culturel** du site et de ses autres règles d'utilisation ;
- > Utilisation **limitée dans le temps** : un jour ou un week-end ;
- > Signature d'une **convention** ;
- > Participation aux **frais d'entretien** dans les mêmes conditions que les compagnies ou producteurs de spectacle visés au point 1.2 ci-dessus.



# LES UTILISATIONS DES THÉÂTRES DE VERDURE ET DE L'ORANGERIE

## 3. Locations et exploitation

La location du site, à des tarifs dépassant la seule participation à ses frais d'entretien et de gestion, est nécessaire à son équilibre économique et à celui du Festival des Forêts. L'élaboration et la promotion d'un catalogue de prestations a donc pour but de consolider le projet de St-Pierre-en-Chastres.



### 3.1. Associations et collectivités

Des associations ou collectivités extérieures à l'ARC pourront louer le site pour des utilisations telles que (liste non exhaustive) :

- > ateliers pour les **enfants des écoles**
- > **ateliers et séminaires** pour les adultes
- > associations **sportives** pour des activités d'entraînement ou de **cohésion**
- > **chœurs ou orchestres** pour des répétitions ou des enregistrements
- > associations d'observateurs de la **faune** et la **flore**
- > réunions de **scientifiques, chercheurs, universitaires**

Les principes formulés pour les associations du territoire (cf point 2.3.2.) s'appliqueront ; la grille tarifaire pourra être adaptée pour ces utilisateurs.

### 3.2. Entreprises

Un plan marketing incluant l'établissement d'une base de données de prospects permettra de proposer les différents espaces du site à la location pour (liste non exhaustive) :

- > les **séminaires** et **soirées** d'entreprises
- > les **photographes** professionnels
- > les départs et/ou arrivées de **Bains de Forêts Musicaux** destinés aux entreprises
- > les sociétés de **production** (tournages, captations vidéo,...)

### 3.3. Particuliers

Un catalogue de prestations pour les **événements à caractère privé** (mariages, réceptions...) sera établi, mais avec des prescriptions très strictes en matière de **sécurité** et d'**intégrité** du lieu, de limitation des nuisances sonores ou autres et de respect d'un cahier des charges de développement durable.

## 3.4. Exploitation du site

Le Festival des Forêts a défini l'organisation opérationnelle pour mettre en œuvre le projet artistique présenté dans ce dossier, assurer la gestion du site, notamment son ouverture à d'autres utilisateurs et contrôler le respect des principes et des règles énoncés ci-dessus.

Trois de ces éléments méritent d'être mentionnés ici :

**Un comité de pilotage et de suivi** pourrait être créé, constitué de représentants de l'ARC (deux élus), de la commune de Vieux-Moulin, de l'ONF et du Festival des Forêts. Réuni environ deux fois par an, il aurait pour mission de veiller à la bonne exécution de la convention entre l'ARC et le festival et au respect des règles de gestion du site ; il serait aussi un lieu de concertation pour régler les problèmes techniques ou d'exploitation ne pouvant être traités par le seul festival.

Au sein du festival, un **groupe opérationnel** a été mis en place pour mener ou coordonner les nombreuses actions nécessaires pour ouvrir et exploiter le site.

Le festival a créé en février 2021 un poste de **chargée de développement** dont une des missions est la gestion et la valorisation du site de St-Pierre-en-Chastres, ce qui comprend notamment la gestion du calendrier d'occupation, la promotion du site auprès des différents utilisateurs décrits ci-dessus, leur accueil et le contrôle du respect des règles d'utilisation.

